



COMPTE RENDU SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Maire

DESIGNE Mme Jacqueline ELAMBERT Secrétaire de séance,

Etaient présents : M. Denis BARBE, Mme Elisabeth BARRAULT, Mme Kenza BENYAHIA, Mme Josette BERENFELD, M. Guillaume BONNET, Mme Maria CHEDEVILLE, Mme Geneviève CRESSAN, Mme Céline DEVENDER, Mme Karine DORANGE, Mme Dominique DUTARTRE, M. Jean-Maurice DUVAL, Mme Jacqueline ELAMBERT, Mme Elisabeth FROMONT, Mme Nadège GAUJARD, M. Patrick GEROUDET, M. Jean-Pierre GORGES, M. Daniel GUERET, Madame Monique KÖPFER, M. David LEBON, M. Franck MASSELUS, Mme Isabelle MESNARD, Mme Janine MILON, Mme Bénédicte MOREL, Mme Sandra RENDA, M. José ROLO, M. Michel TEILLEUX, M. Sébastien TENAILLON, Mme Agnès VENTURA, Mme Isabelle VINCENT, M. Murat YASAR.

Etaient représentés : M. Alain CONTREPOIS par pouvoir à Mme Elisabeth BARRAULT, M. Alain MALET par pouvoir à Mme Janine MILON, M. Laurent LHUILLERY par pouvoir à Mme Isabelle MESNARD, M. Noël BILLARD par pouvoir à M. David LEBON, M. Loïc BREHU par pouvoir à M. Jean-Maurice DUVAL, M. Alain PIERRAT par pouvoir à Mme Maria CHEDEVILLE.

Etaient excusés : M. Thibaut BRIERE-SAUNIER, Mme Françoise FERRONNIERE.

Etait absent : M. Pierre MAYINDA-ZOBELA.

ADMINISTRATION GENERALE

1 Représentation à la Communauté d'Agglomération - Election de membres

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte

des 2 listes proposées en préambule du vote.

1^{ère} liste :

M. Laurent LHUILLERY
Mme Céline DEVENDER

2^{ème} liste :

M. Denis BARBE

DESIGNE Mme D. DUTARTRE et M. J. ROLO secrétaires chargés du dépouillement du scrutin.

PROCEDE à l'élection de 2 membres pour siéger au sein de la Communauté d'agglomération Chartres métropole à scrutin de liste secret, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Nombre de votants : 36

Suffrages exprimés : 36

Quotient électoral : 18

A l'issue du dépouillement :

1 vote blanc

La 1^{ère} liste a obtenu 28 voix soit un premier siège

La 2^{ème} liste a obtenu 7 voix soit 0 siège

Un siège restant à attribuer à la plus forte moyenne soit :

1^{ère} liste : 28/1 (siège obtenu) +1 (siège restant à attribuer) = 14 soit 1 siège supplémentaire

2^{ème} liste : 7/0 (pas de siège d'attribué) +1 (siège restant à attribuer) = 7 soit pas de siège supplémentaire

La 1^{ère} liste obtient ainsi le 2^{ème} siège

DECLARE M. L. LHUILLERY et Mme C. DEVENDER élus pour siéger au sein de la Communauté d'agglomération Chartres métropole.

FINANCES ET PROSPECTIVE

2 Demande Financement étude Maison Picassiette

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

SOLLICITE la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre Val de Loire pour le financement de l'étude relative à la protection et aux travaux sur le site de la Maison Picassiette.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

3 Financement des travaux de géothermie du Pôle administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 5 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

| | Dépenses HT | Recettes HT |
|-------------------------------------|-------------|-------------|
| Travaux de géothermie non éligibles | 409 137 | |
| Travaux de géothermie éligibles | 1 104 128 | |
| ADEME | | 643 384 |
| FEDER | | 206 469 |
| Autofinancement | | 663 412 |
| | 1 513 265 | 1 513 265 |

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

4 Marché de construction d'un Hôtel de ville et d'un espace multiservices - lot n°3 - avenant n°6

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour, 5 voix contre, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

APPROUVE l'avenant n°6 au marché n°2015-100 relatif à la construction d'un Hôtel de ville et d'un espace multiservices – Lot n°3 Corps d'états secondaires et de finitions avec la société SAS VALLEE mandataire solidaire du groupement conjoint constitué des sociétés GUY COLAS, EURL LEDOUX CARRELAGE, MENUISERIE ROGER POUSSET, ROBILLARD AGENCEMENT et SARL ABC AGENCEMENT, ayant pour objet de modifier les modalités de paiement indiquées à l'article 6 de l'Acte d'Engagement afin de prévoir un

paiement sur les comptes de chacun des membres du groupement et sans incidence financière sur le montant du marché.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

—

- 5 Marché de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation d'un cinéma en salles de Théâtre - le OFF - avenant 1

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

APPROUVE l'avenant n°1 au marché n°2015-097 relatif à des prestations de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un cinéma en salles de théâtre - le « OFF » avec le groupement conjoint constitué du mandataire solidaire JOSE PAURICHE ARCHITECTE domicilié 2, rue Charles V à PARIS (75004) et des cotraitants ART SCENO, ELITE D&B, SCOOP ARL ECRH et KAHLE ACOUSTICS.

Cet avenant a pour objet de prendre en compte une modification du programme des études et travaux, de prolonger le délai d'exécution pour les phases DIA, APS, APD et PRO en le portant à 19 mois, de prolonger le délai d'affermissement de la tranche conditionnelle 1 « Mission OPC » en le portant à 28 mois et de l'affermir, de valider l'avant projet définitif, d'arrêter le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre à 2 383 346,39 € HT et d'arrêter la rémunération définitive du maître d'œuvre (en dehors de l'application de la formule de révision des prix) comme suit :

| Désignation | Marché initial Forfait provisoire | Avenant 1 Forfait définitif |
|---|--------------------------------------|--------------------------------|
| Tranche Ferme - Coût forfaitaire de la mission complémentaire DIAGNOSTIC (DIA) | 20 000,00 € HT | 20 000,00 € HT |
| Tranche Ferme - Forfait de rémunération de la mission de base | 220 000,00 € HT | 262 168,10 HT |
| Tranche conditionnelle n°1 Mission OPC portant sur la TF - Coût forfait de rémunération | 56 000,00 € HT | 66 733,70 € HT |
| Total | 296 000,00 € HT | 348 901,80 € HT |

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

—

- 6 Groupement de commandes semi-intégré de matériels et fournitures communs à la Ville de Chartres, à Chartres Métropole et au CCAS de la ville de Chartres - avenant n°2

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de groupement de commande semi-intégré Chartres Métropole, ville de Chartres et CCAS pour l'acquisition de matériel et consommables, ayant pour objet de modifier le champ d'intervention prévu à l'article 1 de la convention.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

—

- 7 Accord cadre de conception artistique d'oeuvres lumières audio-visuelles originales dans le cadre de Chartres en Lumières- Marché subséquent n°2 - Attribution d'une prime

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à verser une prime d'un montant de 4 000,00 € TTC aux titulaires de l'accord-cadre de conception artistique d'œuvres lumières audio-visuelles originales dans le cadre de Chartres en Lumières ayant remis des prestations conformes aux exigences définies dans la lettre de consultation du second marché subséquent.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférent.

8 Achat, installation et maintien des matériels et logiciels de la société Parkéon - erreurs matérielles

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

ACCEPTE l'annulation des erreurs matérielles inscrites dans la délibération n° CM2017/192 du 21 septembre 2017 en les remplaçant par les éléments suivants :

| Désignation | Entreprise retenue | Montant |
|--|--|---|
| Acquisition et installation pour la mise en conformité des horodateurs pour la dépenalisation de la société Parkéon : Lot 1 - Rétro - équipements TPAL Horodateurs Stélio / Lot 2 - Pièces détachées / Lot 3 - Acquisition, droits d'utilisation et maintenance informatiques | Société PARKEON 100 avenue de Suffren 75015 PARIS | Lot 1 : prix global et forfaitaire de 216 440.00 € HT, soit 259 728 € TTC ; puis, pour les lots 2 et 3 par période maximale de 1 an, respectivement, maximum de 50 000 € HT et maximum de 70 000 € HT |

9 Extension et maintenance de l'installation de vidéo protection de Chartres - non reconduction

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention

APPROUVE la non reconduction du marché n°2014-186 relatif à l'extension et maintenance de l'installation de vidéo protection de Chartres avec le Groupement composé de la Société CITEOS EURE ET LOIR (Mandataire) et de la Société SEMERU (Co-traitant).

10 Travaux d'aménagement de la Phase 2bis relatifs à l'opération de renouvellement urbain de la ZAC de Beaulieu - Relance lot n°2 - autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer le marché suivant :

| Désignation | Entreprise retenue | Montant |
|--|--|---|
| Travaux d'aménagement de la phase 2bis relatifs à l'opération de renouvellement urbain de la ZAC de Beaulieu – Relance lot n°2 : Eclairage et réseaux divers | BOUYGUES ENERGIES & SERVICES - Centre de Lèves - ZI de la Butte Celtique - 28300 LEVES | 21 682,70 € HT pour la Tranche ferme et 26 675,50 € HT pour la Tranche optionnelle soit un total toutes tranches confondues de 48 358,20 € HT |

- 11 Convention de mise à disposition avec Enedis - Poste de distribution public d'électricité - Pôle administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions

APPROUVE la convention de mise à disposition d'un local de 18 m² au sein du Pôle administratif, au profit de la société ENEDIS pour l'installation d'un transformateur électrique, conclue pour la durée des ouvrages et pour un montant forfaitaire 1 920,78 € ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

- 12 Terrain d'assiette du plateau sportif du Collège Mathurin Régnier - Cession

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE la cession, par la Ville de Chartres, du terrain d'assiette du plateau sportif (d'une surface totale de 4 323 m²) mis à disposition du Collège Mathurin Régnier à Chartres, quartier de la Madeleine, composé des parcelles BR n°s 107 pour 72 m² et 497 (ex 234p) pour 4 251 m², situées au cadastre lieudit « Le Rivard », au profit du Département d'Eure-et-Loir, à l'Euro Symbolique.

ACCEPTE la prise en charge des frais de géomètre par la Ville de Chartres et des frais d'abattage d'arbres et de rédaction, d'authentification et d'enregistrement d'acte par le Département d'Eure-et-Loir.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes ou documents à intervenir.

- 13 Terrain à bâtir 10 avenue de Sully - Cession

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention

APPROUVE la cession du terrain à bâtir communal, situé 10 avenue de Sully, cadastré section CK n° 170, d'une superficie de 266 m², au prix de 65 000 € (net vendeur), au profit de Madame et Monsieur Mehdi TOUILI ou de toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

- 14 Quartier de Bel Air - désaffectation, déclassement et cession de parcelles

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la désaffectation et le déclassement des parcelles situées avenue de Bel Air et allée de Touraine, d'une surface respective de 1 m² et 12 m², au droit des parcelles cadastrées section CX n°s 301 et 307 ;

APPROUVE la cession de ces deux parcelles de terrain au profit de Chartres Métropole Habitat, domicilié 23 rue des Bas Bourgs à Chartres, au prix de 870 € HT non compris les frais de notaire et de géomètre à sa charge ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

15 3 rue des Comtesses - désaffectation - déclassement et cession d'une partie de parcelle

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE la désaffectation et le déclassement de la partie de parcelle d'environ 15 m², sise 3 rue des Comtesses, cadastrée section AR n° 475p, et la cession au profit de Monsieur et Madame LOISEAU, domiciliés 1 rue Loigny la Bataille ou de toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer, au prix de 1 500 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

AFFAIRES SCOLAIRES, AFFAIRES SOCIALES, VIE ASSOCIATIVE, JEUNESSE ET SPORTS

16 Désignation de représentants à la Conférence Intercommunale du Logement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder au vote, à mains levées, à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentants de la Ville de Chartres au sein de la Conférence Intercommunale du Logement telle que prévu par l'article L. 441-1-5 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ACTE les candidatures de Mesdames Elisabeth FROMONT et Dominique DUTARTRE,

PROCEDE à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein de la Conférence Intercommunale du Logement.

Nombre de votants : 36

Nombre de suffrages exprimés : 29

DECLARE élues, Mesdames Elisabeth FROMONT et Dominique DUTARTRE, chacune ayant obtenu 29 voix, au sein de la Conférence Intercommunale du Logement.

17 Cofinancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction de la convention de renouvellement urbain des Clos

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention

AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine pour le cofinancement du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de la convention de renouvellement urbain pour le quartier des Clos, et signer tout document afférent à cette demande de subvention.

18 Petite Enfance
Glissement d'une section Multi Accueil L'îlot Câlin vers Les lutins

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions

APPROUVE le glissement d'une section multi accueil de l'îlot Câlin vers les Lutins comme suit, avec effet au 1^{er} septembre 2017 :

Multi Accueil L'îlot Câlin – ouvert de 7h à 19h :

- fermeture d'une section de 13 enfants, soit une capacité d'accueil de 52 enfants (4 sections de 13 enfants)
- le mercredi : pas de modulation d'accueil.

Multi Accueil Les Lutins – ouvert de 7h à 19h :

- ouverture de la 5^{ème} section, soit une capacité d'accueil de 65 places (5 sections de 13 enfants)
- le mercredi : modulation à 39 places (3 sections de 13 places).

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

19 Comité d'Eure-et-Loir de Tennis de Table - "Minicom's" - Subvention 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 1 300 € au Comité d'Eure-et-Loir de Tennis de Table dans le cadre de l'organisation, du 28 au 30 décembre 2017, au CRJS, de l'édition 2017 de la compétition « Les Minicom's ».

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

20 Association Hauts de Chartres Animations - Subvention 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 150 € à l'association Hauts de Chartres Animations dans le cadre de la restauration d'une « armoire du savoir » qui sera installée dans la cour de la Maison Pour Tous des Hauts de Chartres.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

CADRE DE VIE, TRAVAUX, PROXIMITE, TRANQUILLITE, URBANISME

21 Protocole - Délégation municipale à Troyes

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

APPROUVE la prise en charge des frais engagés par Dominique DUTARTRE pour son déplacement à Troyes du 29 novembre au 2 décembre 2017 pour participer aux 15^{èmes} assises nationales « des Villes et Villages Fleuries ».

AUTORISE le Maire à signer tous les actes y afférent.

22 Convention d'obtention et de valorisation des certificats d'économies d'énergie

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention d'optimisation et de valorisation des CEE avec l'entreprise SONERGIA qui s'engage à verser la somme de 3,50 € par kWh cumac valorisé pendant la durée du dispositif, pour un montant maximum de 1,4 M€.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

23 Révision du Règlement Local de Publicité - arrêt du projet et bilan de la concertation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE ET TIRE le bilan de la concertation.

ARRETE le projet de Règlement Local de Publicité de Chartres.

24 Autorisation de Signature - Permis de démolir école Farman

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'autorisation d'urbanisme ci-dessous et tout document y afférent.

Permis de démolir un bâtiment préfabriqué sur la parcelle BO 0269 du site « groupe scolaire Farman », situé 6 rue Farman à Chartres.

25 Autorisation de signature - Déclaration Préalable site rue de Béthléem

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les autorisations d'urbanisme ci-dessous et tout document y afférent.

Déclaration préalable, pour réfection d'un mur de clôture sur une partie de l'enceinte du cimetière Saint Chéron, situé 39 Rue du Souvenir Français à Chartres.

Déclaration préalable, pour modification de la façade et couverture de l'immeuble situé 1 rue de Bethléem à Chartres sur la parcelle AB0005, inhérente à l'ajout de grilles de ventilation sur un local technique nécessaire à Chartres en lumière.

CULTURE, PROMOTION, ANIMATION

26 Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet d'aménagement des abords de la Cathédrale

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 29 voix pour , 6 voix contre

APPROUVE les termes de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération d'aménagement du Cloître Notre Dame à Chartres entre la SPL Chartres Aménagements et la Ville de Chartres pour un montant égal à 200 000 euros TTC par an pour la durée totale de 3 ans.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération d'aménagement du Cloître Notre Dame à Chartres entre la SPL Chartres Aménagements et la Ville de Chartres ainsi que tous les documents afférents.

27 Déclassement des instruments de l'Instrumentarium de Chartres

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la radiation de l'inventaire du musée des Beaux-Arts de Chartres des 24 instruments et leur inscription sur l'inventaire des biens mobiliers de la Ville de Chartres.

AUTORISE M le Maire ou son représentant à prendre et signer tous les actes à intervenir.

28 Protocole - Délégation municipale à Ravenne

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE la prise en charge des frais engagés par Laurent LHUILLERY pour son déplacement à Ravenne du 17 au 18 mois 2017.

AUTORISE le Maire à signer tous les actes y afférent.

29 Protocole - Délégation municipale à Durham (Royaume-Uni)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE la prise en charge des frais engagés par Elisabeth BARRAULT et Laurent LHUILLERY pour leur déplacement à Durham (Royaume-Uni) du 13 au 16 novembre 2017 pour participer au 15ème meeting annuel général du réseau LUCI.

AUTORISE le Maire à signer tous les actes y afférent.

30 Protocole - Délégation municipale à Lyon

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

APPROUVE la prise en charge des frais engagés par Patrick GEROUDET pour son déplacement à Lyon du 12 au 15 décembre 2017 pour participer au Forum LumiVille.

AUTORISE le Maire à signer tous les actes y afférent.

31 Convention de parrainage avec A Nous Paris

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention de parrainage avec A Nous Paris.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de parrainage ainsi que tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

32 Convention de parrainage avec Bolloré média régie

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention de parrainage avec Bolloré Média Régie

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de parrainage ainsi que tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

33 Convention de parrainage avec Casapub

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention de partenariat avec CASAPUB,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention

34 Convention de parrainage avec l'Echo Républicain

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention de parrainage avec Centre France Communication

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de parrainage ainsi que tous les documents liés.

35 Convention de parrainage avec le Grand Monarque

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention de partenariat avec l'hôtel Grand Monarque.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention.

36 convention de parrainage avec Chérie FM

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention de parrainage avec Chérie FM

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention.

37 Convention de parrainage avec Radio Intensité

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention de parrainage avec L'Association d'Animation et de Radiodiffusion de la Vallée du Loir – AARVAL- Radio Intensité

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de parrainage ainsi que tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

Le Maire,
Jean Pierre GORGES